

20, faubourg des Capucins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 20
f +41 32 420 51 21
secr.ssa@jura.ch

Delémont, le 21 juin 2019

Rapport de consultation

Projet de modification des dispositions légales régissant le service de santé scolaire

- Rappel des conditions de la consultation

Le Gouvernement a autorisé, le 9 avril 2019, le Département de l'économie et de la santé, par le biais du Service de la santé (ci-après : SSA), à ouvrir une procédure de consultation dans le cadre du projet de modification des bases légales concernant le service de santé scolaire. La consultation s'est déroulée du 9 avril au 15 mai 2019.

La documentation élaborée à cet effet comprenait les pièces suivantes :

- Le courrier aux organismes consultés ;
- Le rapport relatif au projet de modification des dispositions légales régissant le service de santé scolaire ;
- Les tableaux comparatifs des bases légales ;
- La liste des organismes consultés.

- Réponses obtenues

Sur les 63 organismes consultés, le SSA a reçu 24 réponses soit 38% de taux de réponse.

Les résultats de cette consultation sont positifs. Les avis émis sont très majoritairement favorables au projet. Il n'y a aucun avis en total désaccord.

- **Détails des réponses obtenues**

Question 1

Approuvez-vous l'actualisation du cadre conceptuel de la vision de la santé scolaire, en une vision positive de la santé et de sa promotion, sous un angle communautaire ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Les Bois - Boncourt - Les Breuleux - Cornol - Develier - Haute-Sorne - La Courtine - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Ecole secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Pérène • Syndicat des enseignants jurassiens • Association jurassienne des communes • Commune de Clos-du-Doubs • Commune de la Baroche • PCSI • PDC • PLR • PSJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'école primaire de La Baroche 		

Commentaires à la question 1

Commission d'école primaire Boncourt	Les principales modifications permettent au texte de s'adapter aux nouvelles organisations en renforçant les acteurs principaux du domaine de la santé.
Commission d'école primaire Haute-Sorne	Qu'est-ce qui va être mis à disposition pour atteindre cet objectif ? Dans les faits, quelles seront les modifications ?
Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP)	Nous aimerions savoir quelles seront les modifications dans les faits.

Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	Majorité : Ecole secondaire du Noirmont : la visée globale et positive de la santé nous semble pertinente. Ecole secondaire Les Breuleux : Justifié de prendre la santé sous un aspect plus large et surtout visant l'ensemble des jeunes, du personnel. Minorité : Ecole secondaire du Val Terbi : la vision communautaire nous interroge : un lien entre les deux organes (forum et antenne) est souhaitable, sans aller jusqu'à la fusion. Le lien avec le forum est actuellement assuré par les médiateurs, ce qui nous semble pertinent. Voir remarque en fin de questionnaire.
Association jurassienne des communes	Le projet de modification des dispositions légales régissant le service de la santé scolaire permet de réactualiser le service de la santé scolaire en modernisant son organisation, en clarifiant et simplifiant sa structure et en s'adaptant à l'évolution
PDC	Le projet de modification des dispositions légales régissant le service de la santé scolaire permet de réactualiser le service de la santé scolaire en modernisant son organisation, en clarifiant et simplifiant sa structure et en s'adaptant à l'évolution.
PLR	Les principales modifications permettent au texte de s'adapter aux nouvelles organisations en renforçant les acteurs principaux du domaine de la santé. La vision proposée englobe les principaux aspects qui permettent d'atteindre des objectifs concrets.

Question 2

Etes-vous favorable à la suppression de la commission du service de santé scolaire au profit d'un comité de pilotage ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Les Bois - Les Breuleux - Cornol - Haute-Sorne - La Courtine - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Commission de l'école secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Pérène • Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) • Association jurassienne des communes (AJC) • Commune de Clos-du-Doubs 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Boncourt - Develier 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'école primaire de La Baroche 	

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de la Baroche • PCSI • PDC • PLR • PSJ 			
--	--	--	--

Commentaires à la question 2

Commission d'école primaire Boncourt	Un comité de pilotage gagne en flexibilité par rapport à une commission. L'important est de garder une représentation des différents acteurs (médecins, infirmières, dentiste, enseignant) comme proposé par le texte. Des représentants des parents / élèves pourraient amener des aspects moins techniques mais plus impactés.
Commission d'école primaire Haute-Sorne	Cette suppression permettra d'avoir une conduite de dossiers plus directe, plus cohérente. L'école est mieux et plus représentée.
Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP)	Le-la présidente de la CODEP a déjà beaucoup de charges. Doit-elle absolument participer à ce COPIL ou peut-il être remplacé par un-e collègue directeur-directrice ? Combien de séances cela représente-t-il ?
Commission d'école secondaire Val Terbi	Pour autant que les acteurs les plus proches des élèves (enseignants, infirmières scolaires, médiateurs, psychologues, ...) prennent complètement part aux séances et aux décisions qui en découleront. Si cette nouvelle organisation devait entrer en vigueur et qu'elle devait engendrer un nombre d'heures additionnelles de travail pour les professionnels précités, il faudrait alors prendre les mesures nécessaires pour réévaluer les EPT nécessaires.
Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	ES Les Breuleux : Le comité, tel que proposé, serait composé de personnes directement en lien avec le milieu
Association jurassienne des communes (AJC)	En supprimant la commission, un comité de pilotage pourra assurer la direction stratégique de l'unité de santé scolaire. Ce comité sera organisé par le Gouvernement.
PDC	En supprimant la commission, un comité de pilotage pourra assurer la direction stratégique de l'unité de santé scolaire. Ce comité sera organisé par le Gouvernement.
PLR	Un comité de pilotage gagne en flexibilité par rapport à une commission. L'important est de garder une représentation des différents acteurs (médecins, infirmières, dentiste, enseignant) comme proposé par le texte.

Question 3

Etes-vous favorable à ce que le leadership du service de santé scolaire soit mixte, c'est-à-dire que le comité de pilotage regroupe les domaines de la santé, de l'enseignement et de la formation ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Les Bois - Boncourt - Les Breuleux - Cornol - Haute-Sorne - La Courtine - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Commission de l'école secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Pèreène • Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) • Association jurassienne des communes (AJC) • Commune de Clos-du-Doubs • Commune de la Baroche • PCSI • PDC • PLR • PSJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'école primaire de Develier 		

Commentaires à la question 3

Commission d'école primaire Boncourt	La confrontation des points de vue amènera assurément une plus-value dans les différents projets menés au sein de la promotion de la santé auprès de notre jeunesse.
Commission d'école primaire Le Noirmont	Meilleure communication. Vision plus globale.
Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	Ecole secondaire Le Noirmont : la communication n'en sera qu'accrue et au bénéfice de la population scolaire. Ecole secondaire Les Breuleux : les liens entre les différents domaines sont indéniables.
PDC	C'est ce qui fait l'attrait dudit comité
PLR	Les visions des différents acteurs mises en commun permettent d'atteindre une meilleure cohésion entre les services de l'Etat avec pour objectif la santé de notre jeunesse.

Question 4

Approuvez-vous la suppression des forums de santé (chargés de la politique de prévention et de promotion de la santé dans les établissements scolaires) au profit de l'adaptation et de la diffusion à tous les cercles scolaires des antennes de prévention (chargées de la coordination de l'accompagnement d'élèves en particulier) en des antennes de santé scolaire (reprenant les missions des forums et des antennes de prévention) ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Les Breuleux - Les Bois - Cornol - Develier - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Commission de l'école secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Père • Association jurassienne des communes (AJC) • Commune Clos-du-Doubs • Commune La Baroche • PCSI • PDC • PLR • PSJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Boncourt - Haute-Sorne 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - La Baroche - La Courtine • Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) 	

Commentaire à la question 4

Commission d'école primaire Boncourt	<p>L'investissement en temps, énergie, personnel et moyens ne répondant plus suffisamment, ces forums ne touchent plus autant nos écoliers et les personnes pouvant les influencer.</p> <p>Le départ des tâches aux directions par contre n'est semble-t-il pas optimal au vu de la charge de travail actuelle des directions en particulier au niveau primaire.</p> <p>Un suivi des activités proposées (ou non) par les cercles scolaires devra être mis en place et des méthodes / exemples doivent être proposés aux cercles scolaires pour les soutenir au mieux dans ces nouvelles tâches.</p> <p>Le budget des écoles va-t-il être impacté par cette transmission de charges ?</p>
Commission d'école primaire Haute-Sorne	<p>Déjà en place dans notre cercle scolaire avec bénéfice, notamment en termes d'efficacité et de suivi des élèves et des situations difficiles. Par contre, tâches supplémentaires pour la direction, la médiatrice et l'infirmière scolaire, sans compensation. Il est nécessaire d'avoir des ressources supplémentaires. Il faut se donner les moyens de ses ambitions et valoriser le travail des infirmières. A noter : l'augmentation des problèmes des élèves (santé, comportement,...).</p>
Commission d'école primaire La Courtine	<p>Coordonner et accompagner les élèves en situation particulière est une bonne chose. Par contre, nous craignons le manque de moyens, de personnel professionnel et le risque que le corps enseignant doive gérer ces situations.</p>
Commission d'école primaire Les Breuleux	<p>Notre crainte : une charge de travail supplémentaire pour l'infirmière scolaire et la directrice de notre cercle.</p>
Commission d'école primaire Alle	<p>Décharges pourraient être prises en compte ?</p>
Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP)	<p>Les antennes mises en place dans certains cercles scolaires donnent pleinement satisfaction. C'est un outil qui fonctionne bien : qualité du suivi des situations difficiles, prises de décisions, mises en place de mesures, ... Mais tous les cercles n'ont pas de médiateur-trice et cela pose problème. On ajoute des tâches aux directeurs-trices et aux infirmières scolaires sans aucune compensation. On parle d'opération neutre (pas de coûts supplémentaires), mais on charge toujours plus le bateau de certaines personnes...les infirmières manquent de ressources pour faire les PV, gérer les séances, faire le suivi des dossiers, ... (dans plusieurs cercles !) Il faut se donner les moyens de ses ambitions ! Les écoles qui ont des antennes soulignent l'importance et l'utilité de ces dernières, mais on refuse la surcharge de travail. Les cas de santé scolaire sont en forte augmentation, ce qui multiplie les séances.</p>
Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	<p>Ecole secondaire Courrendlin : les forums santé ne répondaient plus ou pas à nos besoins. Les antennes santé sont beaucoup plus en phase avec les problèmes de terrain, mais les séances sont nombreuses et longues. A Courrendlin, nous avons environ 10% des élèves dont le nom circule dans les antennes et pour lesquels la situation est observée ou traitée. Nous avons besoin de pouvoir faire suivre les situations lourdes par les professionnels concernés et notamment les ISE et les infirmières. Dans les deux cas, les ressources sont trop justes et les personnels sont surchargés, tout comme les directions d'école d'ailleurs.</p> <p>Ecole secondaire Le Noirmont : cela paraît faire sens dans la mesure où les antennes locales sont plus à même de répondre au besoin des écoles, plus proches du terrain. Mais le revers de la médaille consistera en un investissement plus important encore des directions.</p> <p>Ecole secondaire Les Breuleux : cela permet d'adapter les entreprises de prévention aux circonstances du lieu.</p>

	<p>Minorité : Ecole secondaire Vicques : actuellement, l'antenne prévention constitue un point d'appui important dans la compréhension et l'accompagnement des situations complexes. Elle donne lieu à deux séances annuelles. L'organisation actuelle est répartie entre médiateur et direction. Le regroupement des forums et des antennes nécessiterait plus de temps. En outre, le fait de regrouper deux organes ayant des missions différentes risque de les affaiblir toutes deux.</p>
SEJ	<p>Le transfert de l'organisation du système de santé scolaire vers les directions se fait sans qu'aucune estimation du temps nécessaire supplémentaire pour les titulaires de cette fonction n'ait été effectuée. On doit malheureusement constater que ces augmentations de tâches dans l'enseignement en général, pour les directions en particulier, ne sont jamais accompagnées d'une estimation de temps de travail supplémentaire.</p>
PLR	<p>L'investissement en temps, énergie, personnel et moyens ne répondant plus suffisamment, ces forums ne touchent plus autant nos écoliers et les personnes pouvant les influencer. Il est donc nécessaire de modifier la façon de procéder et revenir aux bases à savoir, les écoles remplissent l'objectif.</p>
PSJ	<p>La fusion du cahier des charges des forums de santé et des antennes de prévention est pertinente. Comme mentionné dans l'exposé du projet, la nouvelle antenne de santé scolaire qui en découle est formée d'un noyau dur d'acteurs centraux composés des directions d'école, infirmières scolaires et médiateur le cas échéant. Les directions d'école ont un cahier des charges qui ne cesse de s'accroître et il serait judicieux de leur accorder la compensation en temps nécessaire à l'exercice de cette mission.</p>

Question 5

Approuvez-vous la nouvelle désignation d'«unité» de santé scolaire ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalemment en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Boncourt - Les Bois - La Courtine - Cornol - Haute-Sorne - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Commission de l'école secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Pèreène • Association jurassienne des communes (AJC) • Commune Clos-du-Doubs • Commune de la Baroche • PDC • PSJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - La Baroche - Les Breuleux - Develier • PCSI • PLR 		

Commentaire à la question 5

Commission d'école primaire Boncourt	Le terme d'unité évite clairement la confusion avec un service de l'Etat. Il permet également de transmettre le message positif de mise en commun des différentes forces en présence pour un objectif.
Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP)	Unité fait un peu militaire, mais nous comprenons le besoin de changement.
Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	Minoritaire : Ecole secondaire de Vicques : plutôt favorable au statu quo.
PLR	Le terme d'unité évite clairement la confusion avec un service de l'Etat. Il permet également de transmettre le message positif de mise en commun des différentes forces en présence pour un objectif.

Question 6

Approuvez-vous le fait que les tâches de préavis et de proposition auprès du Gouvernement concernant le service dentaire scolaire, préalablement celle de la Commission de santé scolaire, soient confiées aux services et organes compétents, plutôt qu'au comité de pilotage de la santé scolaire ?

Pleinement en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP) • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - Alle - Boncourt - Les Bois - La Courtine - Cornol - Haute-Sorne - Le Noirmont • Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES) • Commission de l'école secondaire du Val Terbi • Ecole St-Ursule • Fondation Père • Association jurassienne des communes (AJC) • Commune Clos-du-Doubs 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions d'écoles primaires : <ul style="list-style-type: none"> - La Baroche - Les Breuleux - Develier 		

<ul style="list-style-type: none"> • Commune de la Baroche • PCSI • PDC • PLR • PSJ 			
--	--	--	--

Commentaire à la question 6

Commission d'école primaire Boncourt	Le service dentaire est un service particulier au vu du financement de celui-ci. Il est donc adapté de laisser les services compétents faire les propositions au Gouvernement.
Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)	Ecole secondaire Vicques : adaptation logique, en lien avec la réalité du terrain. Ecole secondaire Les Breuleux : cela me semble justifié étant donné que les organes compétents connaissent mieux les acteurs de référence.
PLR	Le service dentaire est un service particulier au vu du financement de celui-ci. Le comité de pilotage devrait également avoir son mot à dire pour éviter qu'un domaine puisse être en désaccord avec les autres domaines de la santé.

Autres remarques ou propositions

Commission d'école primaire Boncourt	<p>L'autorité scolaire qu'est la commission d'école est dorénavant exclue de la nouvelle organisation. Celle-ci perd un levier d'action pour assister les directions dans le cadre de possibles problématiques pouvant survenir dans les écoles. La présence de parents d'élève dans les commissions permet que ceux-ci soient impactés puisqu'ils ne le sont pas non plus dans le comité de pilotage.</p> <p>Le fait que les enseignants ne doivent plus être "contrôlés" médicalement est logique au vu de l'abrogation de la base légale s'y référant.</p> <p>Par contre, des problématiques peuvent maintenant survenir. Le cas d'un élève non-vacciné de la rougeole par exemple qui peut être exclu le temps d'incubation en cas d'épidémie peut atteindre aussi un enseignant. Or donc comment seront assurés les leçons de l'enseignant ? Les élèves vaccinés seront-ils préterités par l'absence de celui-ci ?</p>
Commission d'école primaire Develier	A notre niveau, les questions nous semblent très complètes.
Commission d'école primaire Alle	<p>Pratiquement parlant, qu'entendez-vous par une action de promotion de la santé ? Des mises en place d'actions précises, exigences minimales, thèmes obligatoires seront demandés aux écoles ?</p> <p>Avec ce système, nous constatons qu'il y a clairement transfert de responsabilités, la charge de travail est reportée sur les employés du SEN. A-t-elle été quantifiée ? Nous pensons qu'une décharge pourrait être prise en compte pour les personnes concernées, bien que dans votre conclusion, vous mentionnez qu'aucun coût supplémentaire ne sera occasionné !</p>
CODEP	<p>Art. 30 al.1 : pourquoi la phrase "ils ne communiquent que les informations indispensables..." a été supprimées ? Cela signifie que l'infirmière scolaire, par exemple, ne peut pas nous communiquer les informations ayant trait à l'état de santé des élèves ? Il y a pourtant des informations essentielles qui sont parfois en sa possession et pas la nôtre. Si elles ne peuvent rien communiquer, à quoi bon faire des antennes ?</p> <p>Art. 10 : en fonction des besoins spécifiques des écoles, on doit pouvoir inviter des intervenants. Est-ce qu'il serait envisageable d'ajouter une</p>

	<p>phrase disant : " 2 il peut inviter tout autre personne lorsqu'il l'estime nécessaire " comme pour le COPIL de l'art. 9.</p> <p>Incohérence entre l'art. 20, al.2 : suppression de la fonction d'enseignants chargés d'une mission spéciale et l'art. 11, al. 3 où il apparaît encore.</p>
CODES	<p>Ecole secondaire Vicques (ESVT) : voici notre organisation à l'ESVT : - Forum santé : est menée par le médiateur en collaboration avec l'infirmière et le médecin scolaire. Développement d'actions de prévention dans les cercles EP et l'ESVT du Val Terbi. (L'ESVT a fonctionné à l'époque comme école pilote).</p> <p>- Groupe O2 et Antenne prévention : - le groupe O2 se soucie des situations d'élèves en difficulté de tous ordres et de leur suivi. Il est composé de l'infirmière et médecin scolaire, médiateur, enseignante spécialisée, intervenant socio-éducatif et direction. Une séance toutes les six semaines environ.</p> <p>L'antenne prévention sous sa forme actuelle donne entière satisfaction. Les thématiques plus générales sont traitées dans le cadre du Forum santé par les médiateurs. Ce partage des tâches nous semble judicieux.</p> <p>- l'Antenne prévention analyse les cas et les situations les plus complexes avec l'aide de spécialistes. Deux séances par année. L'Antenne est composée des intervenants dans le groupe O2 + COSP, psychologue scolaire (CMPEA), service social régional (SSR), d'autres intervenants en fonction des problématiques évoquées (animatrices en santé sexuelle, psychiatre, etc.) et les maîtres de classe concernés.</p> <p>Ecole secondaire Courrendlin : l'infirmière scolaire travaille sur tous les fronts et est un maillon fondamental pour le traitement des situations délicates. Elle doit pouvoir réaliser son travail avec les ressources nécessaires dans un système où les cas problématiques sont clairement en augmentation. Je trouve qu'aujourd'hui le temps mis à leur disposition pour réaliser leur travail est insuffisant.</p>
Commune de la Baroche	<p>Le contrôle des enseignants nous paraît toutefois un outil utile pour la sélection de candidats. Le financement de ce projet nous paraît important. Va-t-il réellement rester neutre financièrement ?</p>
PDC	<p>A notre avis, le projet est bien pensé et va dans le bon sens. Le PDC JURA soutient les propositions de modifications. En définitive, il s'agit principalement de reformuler les principes de santé scolaire pour qu'ils soient compatibles avec la législation. Cela étant, si le PDC JURA salue un maintien des coûts au niveau actuel, il se pose la question, si l'on n'aurait pas pu, par ce projet, esquisser des économies.</p>
PLR	<p>La simplification des différents textes légaux qui s'entrecroisent entre les lois régissant les aspects scolaires et ceux régissant les aspects de santé est une réelle plus-value telle que proposée. Chaque service de l'Etat garde la main dans le jeu avec ses propres capacités et ensemble fournissent une prestation commune à notre "jeune" population et à leurs familles.</p>
PSJ	<p>Le changement de paradigme qui amène à aborder au sein des écoles et de la loi une vision positive de la santé et de sa promotion plutôt que d'insister sur les risques est positif. La notion de secret professionnel introduite à l'art. 30 alinéa 1 en plus du secret de fonction est importante. Associée au nouvel article 58a, cela permettra une meilleure communication entre les médecins ou infirmières scolaires et l'APEA et les autorités de poursuite pénale lorsque cela s'avèrera nécessaire.</p>
PPDT	<p>Seul l'examen de l'article 58a de la loi sanitaire entre dans le cadre de mes compétences. Ainsi formulé, il paraît respecter les exigences des règles de la protection des données et de la transparence (CPDT-JUNE).</p>

- Conclusions

Les résultats obtenus sont globalement positifs. En effet, une large majorité des instances consultées sont favorables au projet. Il n'y a aucun avis en total désaccord.

Les points de vigilance suivants sont toutefois à relever :

- Plusieurs prises de position reflètent une certaine inquiétude par rapport à l'augmentation des tâches sans contrepartie des acteurs de terrain avec la diffusion du dispositif des antennes de santé scolaire. Or, ce projet est pensé dans l'idée de gagner en efficacité et donc en temps et en ressources. En effet, en cadrant les discussions autour des difficultés vécues par certains élèves lors d'antenne de santé scolaire réunissant un noyau d'acteurs, il est cherché à éviter de travailler dans l'urgence et de multiplier les séances à plus large composition.
- A contrario une faible minorité d'instances (3 réponses) regrette que des économies de fonctionnement n'aient pas été envisagées par ce projet ou s'inquiète de ce que ce nouveau fonctionnement puisse rester neutre financièrement.

Par ailleurs, un détail formel a été relevé concernant la possibilité pour les antennes de santé d'inviter d'autres personnes en cas de nécessité, comme cela est précisé pour le comité de pilotage. Il sera tenu compte de cette remarque et proposé au Gouvernement d'ajouter un alinéa à l'article 10 de l'ordonnance concernant le service de santé scolaire. De même, la suppression de la mention d'enseignants chargés de mission spéciale a été clarifiée et uniformisée, cette désignation n'étant pas formalisée au même niveau que les médiateurs et ne concernant que le domaine de la santé scolaire. Cette mention sera donc supprimée à l'article 11, alinéa 3, de l'ordonnance concernant le service de santé scolaire.

Vu les résultats positifs de cette consultation, **aucune modification de forme n'a été apportée au projet de modification des bases légales régissant le service de la santé scolaire en vue de son passage au Parlement.**

Annexe : liste des organismes consultés

SSA, 21 juin 2019

PROJET DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS LEGALES REGISSANT LE SERVICE DE SANTE SCOLAIRE**Liste des organismes à consulter**

- Association jurassienne des communes
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Clinique dentaire scolaire
- Collège et lycée St-Charles
- Commissions d'écoles
- Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP)
- Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES)
- Ecole St-Paul
- Ecole Ste-Ursule
- Fédération des associations de parents d'élèves
- Fondation Pérène
- Fondation rurale interjurassienne
- Ligue pulmonaire jurassienne
- Partis politiques (selon liste officielle de la Chancellerie)
- Préposé à la protection des données et à la transparence Jura Neuchâtel (PPDT)
- Société médicale du Jura
- Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ)

9 avril 2019